



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2025
Français
Original : anglais

Session de 2025

25 juillet 2024-30 juillet 2025

Point 16 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent report est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. Les cinq commissions régionales de l'ONU sont chargées de favoriser l'intégration économique aux niveaux régional et sous-régional, de promouvoir la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international et de renforcer la coopération multilatérale pour accompagner le développement durable en contribuant à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux entre leurs pays membres et leurs sous-régions, et mènent à cet égard une action de premier plan.

Le monde continue de faire face à une multitude de crises, notamment la fragmentation géopolitique, l'érosion des valeurs fondamentales de la Charte des Nations Unies, la persistance des inégalités, les incertitudes économiques et les conflits. Le multilatéralisme est de plus en plus remis en question et de nouveaux régimes commerciaux constituent un danger pour l'économie mondiale et le développement durable. Les hausses tarifaires, auxquelles viennent s'ajouter des coupes claires dans l'aide publique au développement, menacent d'aggraver encore les difficultés qui font obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que les disparités dans les régions et entre elles.

Dans ce contexte, les commissions régionales ont joué un rôle essentiel en aidant les pays à tenir le cap. Dans le cadre de leurs fonctions analytiques, normatives et opérationnelles, elles ont facilité le dialogue régional, mobilisé des partenariats intersectoriels et fourni une assistance technique et un appui stratégique ciblés en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



On trouvera dans le présent rapport un aperçu des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable dans les régions, de certains travaux entrepris dans des domaines thématiques clés et des contributions des commissions régionales au renforcement du multilatéralisme et à l'appui fourni par l'ensemble du système des Nations Unies dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

I. Exploiter la coopération régionale pour accélérer la réalisation du Programme 2030

1. Dans un contexte mondial complexe et en évolution rapide où l'esprit de l'action collective est mis à rude épreuve, la coopération régionale apparaît comme une force d'une grande puissance pour renforcer le multilatéralisme et faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les commissions régionales jouent un rôle central à cet égard en promouvant des solutions régionales adaptées, en favorisant le dialogue et en permettant le partage des connaissances entre les États Membres et les parties prenantes. Leurs plateformes inclusives, leur présence régionale et leur crédibilité les placent dans une position de choix pour soutenir une action coordonnée et la cohérence des politiques afin de relever les défis régionaux et transfrontières et pour aider les pays à progresser sur la voie du développement.

A. État d'avancement à l'horizon 2030 : aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions

Région de la Commission économique pour l'Afrique

2. Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, notamment de l'objectif 5, en particulier en matière de parité des sexes dans l'enseignement primaire, ou de l'objectif 9 relatif à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure. On notera que l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique du Nord, est parvenue à un niveau élevé de couverture du réseau de téléphonie mobile, qui est proche des moyennes mondiales ou les dépasse. Toutefois, des obstacles demeurent : au moment de l'élaboration du présent rapport, 7 % des cibles mesurables associées aux objectifs sont en passe d'être atteintes, 74 % des cibles montrent des progrès et nécessitent que l'action menée soit renforcée et 19 % des cibles ont enregistré un recul. De plus, le relèvement économique a été lent : les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif 8 ont été annulés en raison de la persistance du chômage des jeunes, de la faiblesse de la croissance et de la baisse de la contribution du tourisme au produit intérieur brut. Pour réaliser de plus grands progrès, il faudra investir de manière audacieuse dans l'infrastructure numérique et physique, améliorer la mobilisation des recettes nationales et accroître la soutenabilité de la dette, et redoubler d'efforts dans les domaines de la création d'emplois, de l'éducation et des systèmes de santé.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

3. Dans la région Asie-Pacifique des progrès réels ont été faits vers la réalisation du Programme 2030, en particulier en ce qui concerne les soins de santé primaires, l'innovation numérique et les réformes des politiques en matière de genre. Bien qu'il existe encore des disparités entre les objectifs et les pays, la réalisation globale est prometteuse et peut encore être accélérée. La disponibilité des données continue de s'améliorer, 54 % des indicateurs disposant au minimum de deux points de données en 2024, une amélioration par rapport à l'année précédente. Les données officielles sur les objectifs de développement durable permettent de suivre les progrès accomplis pour 117 des 169 cibles associées aux 17 objectifs. En ce qui concerne les cibles mesurables, 14 % sont en bonne voie d'être atteintes. Pour les cibles restantes, des progrès notables ont été enregistrés, mais 71 % des cibles nécessitent de passer à la vitesse supérieure et 15 % affichent des tendances négatives qui exigent de prendre d'urgence des mesures correctives. L'objectif 9 est celui dont la réalisation a le plus

progressé, aucune cible n'ayant enregistré de recul en 2024. On remarquera que l'accès au financement des petites industries s'est amélioré, notamment au Bangladesh et au Viet Nam, où les programmes de microfinancement et les programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises se sont développés. Des défis subsistent dans les domaines de l'action climatique, de la durabilité du milieu marin, du travail décent et de l'élimination de la pauvreté. Il est possible d'accélérer les progrès, notamment au moyen de la coopération régionale. En s'appuyant sur des politiques fondées sur la science et inclusives, en renforçant la protection sociale et en investissant dans la collecte de données ventilées, la région peut accélérer le développement durable et, ce faisant, veiller à ne laisser personne de côté.

Région de la Commission économique pour l'Europe

4. La région avance vers la réalisation du Programme 2030, les améliorations des capacités statistiques permettant l'évaluation la plus complète à ce jour – 171 indicateurs ont été évalués en 2025, contre 160 en 2024. Sur les 125 cibles évaluées, 21 sont en bonne voie, 84 indiquent des progrès notables, qui nécessitent d'être accélérés, et 20 ont reculé. Les améliorations en matière de santé de la mère et de l'enfant et l'augmentation des capacités des énergies renouvelables sont encourageantes et reflètent les véritables possibilités de changement de la région. Par exemple, en Géorgie, des initiatives en matière de santé numérique soutenues par le système des Nations Unies ont permis d'améliorer l'accès aux soins maternels en s'appuyant sur une infrastructure d'énergie propre. En République de Moldova, une réduction sensible de la mortalité maternelle et néonatale a été enregistrée à la suite des réformes du système de santé soutenues par le système des Nations Unies.

5. Des défis subsistent toutefois en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la réalisation de l'égalité femmes-hommes, l'action climatique et la consommation durable. L'innovation, les partenariats stratégiques et le renforcement des systèmes de données sont essentiels pour accélérer les progrès. Le développement de la santé numérique, de l'adaptation climatique et du commerce tenant compte des questions de genre peut être porteur de transformations. La réalisation des objectifs nécessitera des investissements soutenus, une gouvernance inclusive et une volonté forte de mettre en œuvre le Pacte pour l'avenir et de ne laisser personne de côté.

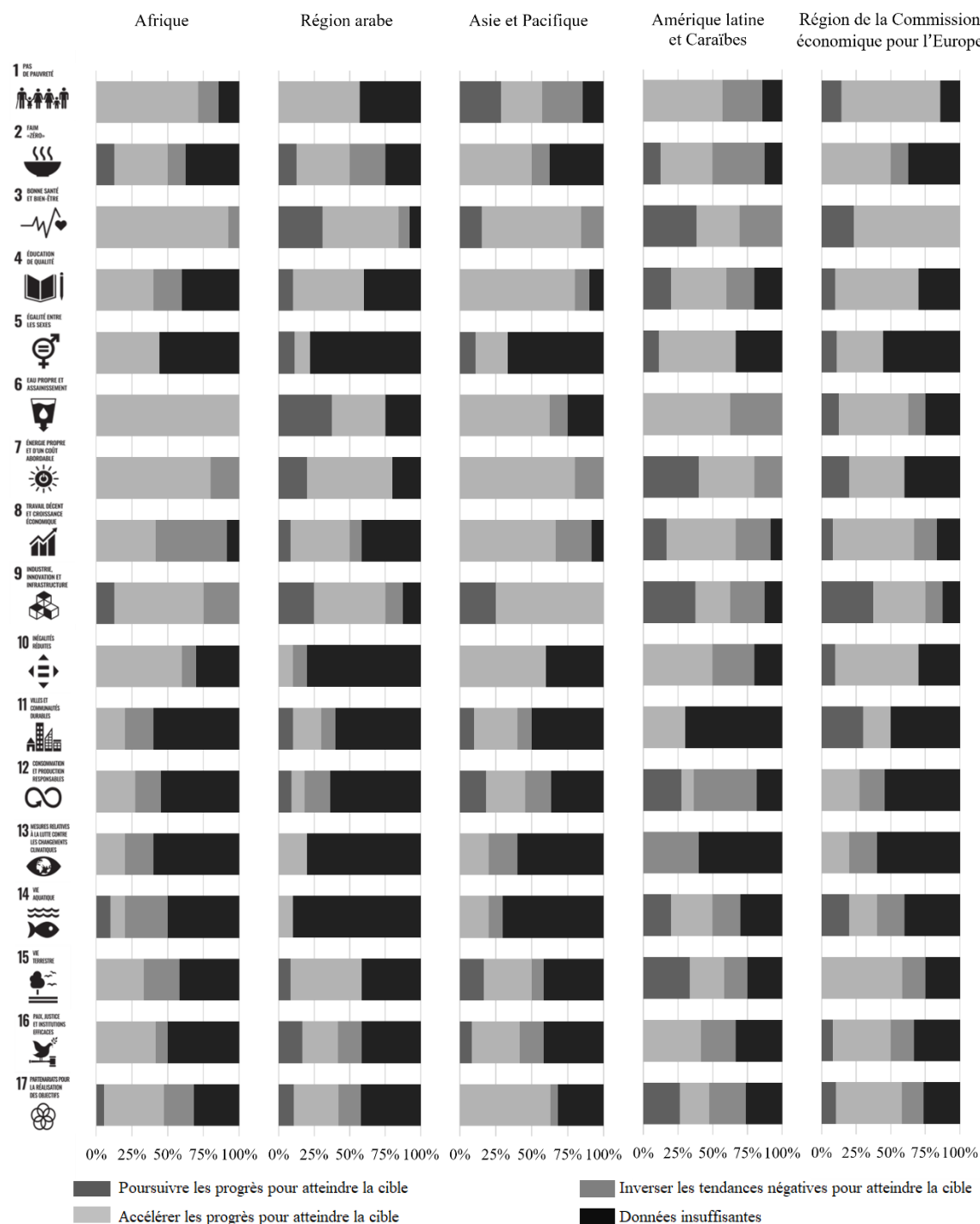
Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

6. La région a fait des progrès mesurables vers la réalisation des objectifs : 23 % des cibles devraient être atteintes d'ici à 2030 et 41 % des cibles ont enregistré des progrès prometteurs, bien qu'il soit nécessaire d'accélérer ceux-ci. Il est encourageant de constater que les progrès relatifs à l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) et à l'objectif 14 (vie aquatique) sont plus rapides, tandis que les progrès concernant l'objectif 4 (éducation de qualité), l'objectif 5 (égalité entre les sexes), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), bien qu'ils soient au rendez-vous, exigent de mener une action plus concertée. Par exemple, en 2020, la région avait atteint la cible 14.5, en préservant 22,9 % de ses zones marines et côtières. En ce qui concerne la santé, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et l'Uruguay ont atteint un indice de couverture sanitaire universelle de 80 ou plus. Des problèmes persistent, tels que la fragilité des institutions, l'étroite marge de manœuvre budgétaire, la faible croissance économique et la vulnérabilité environnementale, et continuent d'entraver les progrès. Pour changer de cap, la région doit prioriser le renforcement de la gouvernance, l'extension de la protection sociale et une transformation du système productif qui met l'accent sur le passage au numérique, les énergies renouvelables et les systèmes de soins. Il est essentiel de renforcer la coopération régionale, dans le cadre du Pacte pour l'avenir, si l'on veut réaliser le Programme 2030.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

7. Le parcours de la région vers la réalisation des objectifs est mitigé mais prometteur. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'objectif 3 (bonne santé et bien-être) et l'objectif 6 (eau propre et assainissement). En ce qui concerne l'objectif 5, en particulier la cible 5.a, qui vise à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, des progrès remarquables ont été réalisés en Égypte, où la possession d'un compte bancaire par les femmes a augmenté de 260 % durant la période 2016-2024, ce qui reflète le succès des initiatives d'inclusion financière ciblées. Au nombre des évolutions très prometteuses, on peut citer l'augmentation des investissements dans les énergies propres et l'amélioration des infrastructures scolaires. Il faut redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et lutter contre les changements climatiques. Sur les 91 cibles pour lesquelles des données sont disponibles, 23 % (21 cibles) sont en bonne voie d'être atteintes, 62 % (56 cibles) ont enregistré des progrès mais nécessitent que ceux-ci s'accélèrent et 15 % (14 cibles) sont en train de s'inverser. Les contraintes structurelles telles que les conflits, la mauvaise gouvernance, la pénurie d'eau et les disparités économiques continuent d'entraver les progrès, mais il reste possible d'atteindre les objectifs 3, 4 et 6 si des efforts soutenus sont faits. L'accélération de la dynamique dépendra du renforcement des systèmes de données, de l'approfondissement de la coopération régionale et de l'inclusivité des réformes pour ce qui est de garantir des progrès équitables et de tenir la promesse de ne laisser personne de côté.

Pourcentage des cibles associées aux objectifs de développement durable selon l'état d'avancement (2025)



Source : Plateformes de données des commissions régionales sur les progrès faits au regard des objectifs, et informations détaillées sur les données et les méthodes utilisées, disponibles aux adresses suivantes : <https://ecastats.uneca.org/africaundata/SDGs> ; <https://arabsdgmonitor.unescwa.org/> ; <https://data.unescap.org/> ; <https://agenda2030lac.org/estadisticas/index.html> ; <https://w3.unece.org/sdg2025/>.

Note : Lorsque l'on compare les résultats des cinq régions, il est important de tenir compte des considérations suivantes : a) il est possible que des ensembles d'indicateurs différents aient été retenus pour chaque objectif, en fonction des données disponibles dans chaque région ; b) les progrès sont évalués à l'aune de valeurs cibles propres à chaque région ; c) certains pays sont membres de plusieurs commissions régionales.

B. Promouvoir les approches régionales pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030

8. On trouvera dans la présente section, organisée autour de trois grands thèmes, une vue d'ensemble de l'action menée par les commissions régionales au cours de la période considérée.

1. Accroître le financement du développement durable : débloquer des investissements, financer l'action climatique et régler la question de la soutenabilité de la dette

9. Dans un contexte d'incertitude économique et de polarisation, les commissions régionales ont continué à servir de moteur au programme de financement du développement dans chaque région afin d'aider les pays à atteindre une croissance économique inclusive et à long terme.

10. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a renforcé le financement du développement durable en étroite collaboration avec ses partenaires. Pour faire face à l'impact croissant de la dette intérieure, la CEA a élaboré des orientations techniques pour la restructuration de celle-ci, qui ont été utilisées par des pays comme la Zambie pour améliorer les cadres de financement publics. La modélisation macroéconomique et la formation fournies par la CEA ont aidé la Gambie, le Ghana et la Namibie à améliorer les prévisions budgétaires et l'élaboration des politiques.

11. En ce qui concerne le financement de l'action climatique, la CEA a fait progresser les débats régionaux sur la question dans le cadre de dialogues nationaux au Libéria et au Zimbabwe, en soutenant l'harmonisation des contributions déterminées au niveau national de la prochaine génération avec les plans de développement. Elle a formé plus de 180 négociateurs chargés des questions climatiques, élaboré des outils pour les marchés de droits d'émission de carbone et intégré les pertes et dommages dans les contributions déterminées au niveau national, facilitant ainsi l'accès des pays au financement de l'action climatique.

12. Dans le cadre des efforts visant à soutenir la mobilisation des ressources nationales, la CEA a renforcé l'administration fiscale en organisant des ateliers et en favorisant l'apprentissage entre pairs en Égypte, en Libye et en Mauritanie. Afin de réduire les flux financiers illicites, elle a organisé un atelier à Addis-Abeba, auquel ont participé plus de 500 personnes de la région, portant sur l'élaboration de plans d'action en matière de fiscalité, de dépenses publiques et de réformes de l'administration de la dette.

13. En vue de consolider les marchés de capitaux, la CEA a aidé la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie à renforcer les cadres juridiques et réglementaires pour attirer les investissements privés. En ce qui concerne le commerce, elle a aidé l'Eswatini, la Guinée équatoriale, le Libéria et le Maroc à élaborer des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine.

14. Dans la région arabe, l'instabilité et l'augmentation des niveaux d'endettement entravent la capacité des pays de financer le développement durable. Les obstacles structurels, notamment le manque d'efficacité des dépenses publiques et de la mobilisation fiscale, les coûts d'emprunt élevés pour les pays à faible revenu et la diminution de l'aide étrangère, restent majeurs. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a donc développé des outils fondés sur l'intelligence artificielle, qui ont été adaptés aux besoins nationaux, en matière d'administration durable de la dette et de stratégies de financement. Elle a également aidé ses membres à utiliser ces outils et créé un groupe d'administration de la dette pour aider les pays à défendre la cause d'une réforme mondiale de la dette.

15. Afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire pour l'action climatique et la réalisation des objectifs, la CESAO a poursuivi la mise en œuvre de son initiative d'échanges de créances contre des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable et des mesures d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce cadre, une équipe spéciale interinstitutions a été créée en Tunisie pour élaborer un programme d'échanges de créances contre des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable et des mesures d'adaptation aux changements climatiques et prioriser les projets aux fins de négociations avec les créanciers.

16. La CESAO a également publié l'édition 2024 de *Debt and Fiscal Outlook Report for the Arab Region* (rapport sur la dette et les perspectives fiscales de la région arabe)¹, qui comprend une analyse de la manière dont les flux financiers pourraient soutenir le développement durable. Le rapport formule des recommandations à l'intention des acteurs nationaux et internationaux, notamment des réformes visant à améliorer l'équité et l'efficacité des dépenses publiques, à renforcer la mobilisation fiscale, à valoriser les portefeuilles de créances et à stimuler les modes de financement novateurs.

17. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a soutenu la réduction des écarts économiques, environnementaux et sociaux par la mobilisation d'un financement accru. Elle collabore avec les Gouvernements cambodgien, mongol et thaïlandais pour créer des réserves de projets durables susceptibles d'attirer des financements de la part d'investisseurs privés et de banques multilatérales de développement.

18. En Asie du Sud-Est, notamment en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam, la CESAP aide également les gouvernements à mobiliser des financements pour la transition énergétique. En Mongolie, elle aide le Gouvernement à intégrer les tests de simulation de crise climatique dans les opérations de politique monétaire. Au Bhoutan, au Cambodge, à Sri Lanka et au Tadjikistan, elle œuvre à l'élaboration de cadres obligatoires souverains et privés pour les obligations vertes et durables. Au niveau régional, elle a réalisé une analyse à l'intention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur l'écosystème du financement vert en ce qui concerne les informations sur le financement durable, les scénarios, les normes et les instruments de financement dans tous les pays de l'ASEAN.

19. En ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, la région fait face à trois pièges en matière de développement : une faible capacité de croissance ; de profondes inégalités associées à de faibles niveaux de mobilité et de cohésion sociales ; des capacités institutionnelles limitées ainsi qu'une gouvernance inefficace. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) soutient les transformations visant à briser ces pièges et à promouvoir un modèle de développement plus productif, plus inclusif et plus durable, qui a été présenté lors de la quarantième session de la Commission, tenue au Pérou en octobre 2024.

20. Lors de la huitième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, une session préparatoire à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement a été organisée, au cours de laquelle les participants ont examiné les moyens de mobiliser des ressources pour le développement durable et élaboré les contributions de la région à la Conférence. Lors de la réunion, le Forum a examiné les besoins particuliers des pays des Caraïbes, en mettant l'accent sur la synergie entre le Programme 2030 et le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement.

¹ Voir <https://www.unescwa.org/publications/debt-fiscal-outlook-report-arab-region>.

21. Dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), un financement important est nécessaire pour combler le fossé entre les niveaux d'investissement actuels et les ressources requises pour atteindre les objectifs de développement durable. La CEE soutient la mobilisation et l'allocation de ressources financières dans le cadre de plusieurs axes de travail. Lors de la soixante et onzième session de la Commission, qui s'est tenue à Genève les 9 et 10 avril 2025, les États membres ont souligné la nécessité de disposer d'infrastructures résilientes, qui dépendent à la fois de décisions réglementaires et d'investissements à long terme. Les partenariats public-privé sont essentiels pour mobiliser des fonds privés pour les infrastructures et les services publics. Pour ce faire, la CEE a mis au point le Système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures afin d'évaluer et de hiérarchiser les projets en fonction de leur conformité avec les objectifs.

22. La Commission facilite également les flux de capitaux pour la transition énergétique, en œuvrant avec des partenaires, tels que des champions de haut niveau pour l'action climatique et des institutions financières, afin de créer de nouveaux instruments financiers et d'aider les promoteurs de projets régionaux à entrer en contact avec des financiers potentiels. En outre, elle conseille les États membres sur les politiques, telles que la fiscalité environnementale et la tarification du carbone, qui augmentent les recettes nationales et favorisent la conformité avec les objectifs.

2. Exploiter la technologie et l'innovation : faire progresser le plan d'action dans le domaine du numérique pour le développement durable

23. La transformation numérique est cruciale pour un développement inclusif et durable, mais de nombreux pays d'Afrique ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour soutenir les technologies vertes et les pratiques durables. Au cours de la période considérée, la CEA a axé son action sur le renforcement des capacités nationales pour ce qui est d'adopter des solutions numériques dans des domaines tels que l'éducation, l'agriculture, la gouvernance et la résilience aux changements climatiques.

24. La Commission a soutenu des initiatives telles que le programme d'expansion en Afrique de la World Robot Olympiad (olympiade mondiale des robots), dans le cadre duquel près de 900 étudiants et éducateurs en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie ont reçu une formation. Elle a aidé les États membres à élaborer des plans de marche en matière de science, de technologie et d'innovation, créé la Coalition de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique et encouragé l'esprit d'entreprise, en particulier dans les universités et chez les jeunes innovateurs.

25. Au Botswana, la CEA a contribué à la transformation numérique de l'agriculture en promouvant des technologies telles que la culture hydroponique, le suivi du déplacement des animaux et les ventes aux enchères en ligne pour améliorer l'efficacité de l'agriculture. Elle a également soutenu l'élaboration de projets de stratégie d'identité numérique en Gambie et au Zimbabwe. Afin de promouvoir un environnement numérique sûr, elle a organisé au Congo une formation à la sécurité des technologies de l'information et des communications à l'intention des forces de l'ordre et du personnel de la justice.

26. Dans la région arabe, la technologie est exploitée pour transformer la gouvernance et les économies, mais avec des différences notables d'un pays à l'autre. Due à des disparités en matière d'infrastructure, de langue et d'habileté numérique et à des facteurs socioéconomiques, la fracture numérique entrave le déploiement de nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle générative. Afin de développer la coopération numérique et dans le droit fil du Pacte numérique mondial, la CESAO a organisé le Forum sur la coopération numérique et le développement,

une manifestation régionale à laquelle ont participé 420 personnes, dont 70 personnalités de haut niveau issues de 19 pays arabes. Les deux documents finals issus du Forum orienteront la collaboration numérique régionale future. De plus, la CESAO a soutenu la création de programmes nationaux de développement numérique en Libye et dans l'État de Palestine, traduisant ainsi le plan d'action arabe dans le domaine du numérique en politiques nationales.

27. La Commission suit les grandes tendances technologiques et, en 2025, a publié un rapport sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la région, afin d'éclairer les décisions de politique générale, ainsi que les décisions législatives, techniques et en matière d'investissement. Elle fournit également des données géostatistiques et a aidé l'Égypte, la Jordanie, le Qatar et la Tunisie à produire des données, à simuler des options en matière de politiques et à évaluer les impacts.

28. En Asie et dans le Pacifique, les gouvernements mettent en œuvre des politiques visant à réduire la fracture numérique, notamment en développant l'infrastructure numérique et en améliorant l'habileté numérique. Il est toutefois nécessaire que davantage d'efforts soient faits pour que tous les segments de la société, ainsi que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, tirent profit de la transformation numérique. Les démarches conjointes, telles que le codéploiement et le partage des infrastructures, peuvent réduire les coûts, accélérer la connectivité et maximiser les investissements, qui sont limités.

29. Manifestation clé de la région, la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'inclusion et la transformation numériques s'est tenue à Astana du 3 au 5 septembre 2024 et a été organisée conjointement par la CESAP et le Gouvernement kazakhstanaï. La Déclaration ministérielle d'Astana sur l'inclusion et la transformation numériques en Asie et dans le Pacifique définit une stratégie pour une région inclusive dans le domaine du numérique en vue d'accélérer la réalisation des objectifs. Initiative menée par la CESAP, l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Déclaration.

30. En ce qui concerne les innovations géospatiales, la CESAP continue de mettre à jour la base de données et le tableau de bord des bonnes pratiques géospatiales, qui contient des applications spatiales et des innovations numériques permettant de faire progresser la réalisation du Programme 2030. Elle collabore également avec l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé pour développer des outils permettant d'utiliser les mégadonnées relatives à la Terre, l'informatique en nuage et l'intelligence artificielle aux fins de la gestion des catastrophes, proposant des cours de formation en ligne à plus de 3 000 participants issus de 33 pays.

31. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la neuvième Conférence ministérielle sur la société de l'information, qui s'est tenue à Santiago les 7 et 8 novembre 2024, a constitué une étape importante. Lors de la Conférence, le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Déclaration de Santiago ont été adoptés, deux documents clés qui fixent un objectif stratégique pour la transformation numérique de la région. Les participants ont réaffirmé le rôle de la Conférence comme forum aux fins de l'actualisation des priorités en matière de politique numérique et de la promotion de l'utilisation des technologies numériques pour la réalisation du développement durable.

32. Le Plan d'action dans le domaine du numérique définit un plan de marche comportant trois axes stratégiques : connectivité et infrastructure numérique dignes de ce nom ; gouvernance numérique et sécurité des technologies de l'information et des communications ; innovation, technologies émergentes et intelligence artificielle au service du développement. En tant que secrétariat technique, la CEPALC soutient la mise en œuvre du Plan d'action au moyen d'initiatives telles que l'Observatoire du

développement numérique et la School of Digital Transformation and Innovation in the Caribbean (école de la transformation numérique et de l'innovation dans les Caraïbes).

33. Consciente que la technologie et l'innovation peuvent être de puissants accélérateurs du développement durable, la CEE s'est engagée de manière proactive dans la numérisation de ses instruments, outils, conventions et autres travaux. Des transformations numériques notables ont été réalisées, par exemple, dans le domaine de l'énergie durable. La CEE poursuit également plusieurs axes de travail de pointe sur l'intelligence artificielle (en rapport avec la résilience énergétique, les partenariats public-privé et la sécurité routière) et l'automatisation (en rapport avec les véhicules et l'énergie). Par exemple, dans le domaine des partenariats public-privé, le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé a adopté des lignes directrices pour favoriser les transitions numérique et écologique. Il s'agit notamment de lignes directrices aux fins de l'amélioration de la mise en œuvre des partenariats public-privé par la transformation numérique, de l'évaluation de l'infrastructure numérique des soins de santé (télémédecine) et des services publics et de la passation écologique de marchés fondés sur des partenariats public-privé, pour ce qui est de soutenir la réalisation des objectifs.

3. Bâtir des sociétés inclusives : favoriser le développement social et ne laisser personne de côté

34. Les inégalités restent très répandues dans de nombreux pays d'Afrique, où des disparités importantes en termes de ressources, de revenus et d'accès aux services sociaux perpétuent les cycles de pauvreté. Les politiques sociales sont essentielles pour régler ces problèmes, mais de nombreux pays d'Afrique ne disposent pas des capacités institutionnelles pour élaborer et mettre en œuvre des politiques inclusives et durables.

35. Afin de soutenir les populations vulnérables, la CEA axe son action sur les interventions ciblées en matière de politique générale, la planification fondée sur des données probantes et le renforcement des capacités. Elle promeut l'égalité des sexes en s'attaquant aux obstacles qui entravent l'accès des femmes à la technologie, tels que les contraintes économiques, les lacunes en matière d'infrastructures, les normes culturelles discriminatoires et les faibles niveaux d'alphabétisation. Par exemple, elle a aidé l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda à prendre en compte l'égalité des sexes dans les cadres d'action nationaux. Elle s'efforce également d'approfondir la compréhension de l'économie numérique par les décideurs afin de renforcer la participation économique des femmes, notamment en facilitant les programmes d'amélioration des compétences numériques à l'intention des femmes et en soutenant la production de données ventilées par sexe.

36. La région arabe est la seule région où la pauvreté de revenu augmente². Elle présente le taux de chômage le plus élevé au monde et d'importantes inégalités multidimensionnelles, notamment des inégalités entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, la CESAO soutient l'élaboration de politiques par les États membres au moyen d'une approche de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle aux fins d'un développement plus inclusif. En 2024, l'Égypte et la Jordanie ont utilisé un indice national de pauvreté multidimensionnelle et l'outil d'aide au calcul de l'indice de pauvreté multidimensionnelle de la CESAO pour évaluer les facteurs de pauvreté, y compris les inégalités et l'exclusion.

² *Inequality in the Arab region: Crisis upon crisis* (inégalités dans la région : une crise chasse l'autre) (publication des Nations Unies, 2024).

37. La Commission a soutenu les efforts déployés pour lutter contre le chômage élevé des jeunes en adoptant une approche axée sur les compétences. Trois établissements universitaires ont utilisé l'outil Skills Monitor de la CESAO pour aider les diplômés à planifier leur carrière, et la Jordanie et le Qatar ont adopté le cadre de l'initiative L'Avenir du travail de la CESAO relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle pour ce qui est d'élaborer des politiques du marché du travail plus dynamiques.

38. En 2024, la CESAO a également lancé l'Académie des maires arabes, qui a fait collaborer des experts issus de plus de 20 entités mondiales afin d'offrir à 11 hauts fonctionnaires municipaux un programme hybride, qui a été principalement dispensé en arabe. L'Académie a axé le programme sur l'urbanisation inclusive et couvert des sujets tels que l'adaptation des objectifs au niveau local, la résilience aux changements climatiques et le financement des villes.

39. En Asie et dans le Pacifique, dans le cadre de son travail analytique visant à fournir une assistance technique ciblée, la CESAP a développé l'analyse « ne laisser personne de côté » pour comprendre de quelle manière divers facteurs créent des inégalités en matière d'accès aux possibilités de base. Neuf pays d'Asie et du Pacifique ont utilisé cette analyse dans le cadre de leur examen national volontaire, et celle-ci a servi de base à au moins 12 bilans communs de pays.

40. Conscients de l'importance d'un développement tenant compte de la question du handicap, les États membres de la CESAP ont adopté la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). La CESAP a élaboré un guide opérationnel aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration et aide les pays à renforcer l'inclusion numérique des personnes en situation de handicap. Lancé par la CESAP et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, un programme régional en ligne de renforcement des capacités en matière de statistiques du handicap a intéressé 77 experts issus de la région tout entière.

41. La région Asie-Pacifique étant la région du monde où le vieillissement de la population est le plus rapide, la CESAP collabore avec les États membres pour élaborer et mettre en œuvre des politiques complètes en matière de vieillissement. Un projet de la CESAP sur les comptes de transfert nationaux et les comptes d'inclusion nationaux permet de suivre les transferts intergénérationnels afin de déterminer les domaines dans lesquels intervenir. De plus, la CESAP aide les pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale à renforcer les statistiques des migrations et les politiques migratoires et à améliorer les résultats des migrations en promouvant une meilleure coopération et une meilleure gestion des données au niveau régional.

42. L'Amérique latine et les Caraïbes font face à des défis persistants en matière de développement social inclusif. La CEPALC préconise une approche globale qui inclut le renforcement des systèmes de protection sociale, des services sociaux et de la gouvernance et la mobilisation de ressources financières.

43. Lors de la cinquième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en collaboration avec la Colombie, la CEPALC a organisé une table ronde sur les personnes en situation de handicap, qui a ouvert la voie à la création du groupe de Cartagena sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle a collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour élaborer une étude sur les personnes d'ascendance africaine, axée sur les défis relatifs à la visibilité, à l'accès aux services et aux lacunes des politiques.

44. Le vieillissement de la population est un défi majeur qui nécessite une action urgente en matière de santé, de protection sociale et de politiques de soins. La CEPALC a soutenu des équipes nationales en Colombie, au Costa Rica et en Jamaïque

afin de renforcer les capacités concernant les méthodes relatives aux comptes de transferts nationaux et aux comptes d'inclusion nationaux, aidant ainsi à concevoir des politiques tournées vers l'avenir. De plus, elle a organisé un atelier régional de formation sur les comptes de transferts nationaux et les comptes d'inclusion nationaux lors du onzième congrès de l'Association latino-américaine pour la population, qui s'est tenu en décembre 2024. Elle a également fourni une assistance technique au Brésil aux fins de la mise en œuvre de sa politique nationale de soins, l'accent étant mis sur l'égalité femmes-hommes et les soins de longue durée pour les personnes âgées en situation de dépendance fonctionnelle.

45. Dans le contexte du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra prochainement, les domaines en matière de politique sociale qui restent cruciaux dans la région de la CEE comprennent les mesures visant à aider les personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté nationale et celles visant à renforcer l'égalité des sexes, l'inclusion professionnelle, la santé, les pensions de retraite, la couverture sociale et les systèmes de soins.

46. Compte tenu de la transition démographique et des transitions verte et numérique, la CEE axe son action sur le vieillissement de la population, notamment par l'intermédiaire de son Groupe de travail permanent sur le vieillissement, préconisant des investissements dans le développement du capital humain tout au long de la vie, qui sont essentiels pour un développement social inclusif.

47. Le Groupe de travail est chargé de rassembler les politiques liées au vieillissement dans une base de données de la CEE, qui a été lancée en novembre 2024 et est conçue pour favoriser l'action menée pour renforcer les compétences et l'habileté numériques chez les hommes âgés et les femmes âgées et souligne l'importance de ne laisser personne de côté dans un monde à l'ère du numérique. Le passage au numérique sera également l'un des thèmes abordés dans la version actualisée de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement.

II. Promouvoir la cohérence et la coopération aux niveaux mondial, régional et national, notamment dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

A. Des régions à la scène mondiale : renforcer le multilatéralisme pour le développement durable

48. Les commissions régionales jouent un rôle essentiel pour ce qui est de mettre en rapport la dimension mondiale et la dimension régionale du développement durable. Elles traduisent les mandats mondiaux en mesures adaptées aux régions, tout en portant à l'attention des grandes réunions au sommet les priorités et les perspectives régionales. Œuvrant de plus en plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, elles veillent également à ce que des mesures plus productives soient prises sur le terrain, en particulier en ce qui concerne les conseils stratégiques intégrés. Ce double rôle continue de renforcer le multilatéralisme en favorisant la cohérence, l'inclusion et les solutions partagées à tous les niveaux de la gouvernance.

49. Au cours de la période considérée, les commissions régionales ont organisé l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Elles ont également fourni des conseils techniques aux États

membres ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités pour qu'ils procèdent à leur examen national. En collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CESAO a mené un examen au niveau régional et facilité l'adoption d'une déclaration dans laquelle les pays arabes ont réaffirmé leur attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing. La CESAP a organisé la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen après 30 ans, en veillant à ce que les éléments clés du résumé des conclusions établi par le Président servent de base aux débats de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-neuvième session, qui s'est tenue en mars 2025. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et ONU-Femmes, la CEA a codirigé la préparation de l'examen régional à l'issue duquel les États membres de la CEA ont réaffirmé leur attachement au Programme d'action ; ces efforts ont abouti à l'adoption d'une position africaine commune sur les mesures prioritaires. Organisé conjointement par la CEE et ONU-Femmes, l'examen mené par la région de la CEE a donné un nouvel élan à l'engagement politique en faveur de l'égalité femmes-hommes, des droits humains des femmes et de l'autonomisation des femmes. Un rapport régional intitulé *Action for Equality, Development and Peace in Latin America and the Caribbean: Regional Report on the Review of the Beijing Declaration and Platform for Action, 30 Years on, in Synergy with the Implementation of the Regional Gender Agenda* (action pour l'égalité, le développement et la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes : rapport régional sur l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, en synergie avec la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes) a été présenté par la CEPALC lors de la session de la Commission de la condition de la femme, en même temps que la déclaration adoptée par les ministres et les hauts responsables des mécanismes nationaux de promotion des femmes.

50. En prévision de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, les commissions régionales ont mené des consultations avec les États membres et les parties prenantes afin de déterminer les priorités régionales en matière de financement et de recenser les propositions de politique générale. Ces consultations ont permis de dégager un consensus régional et de formuler des recommandations sur des questions telles que le renforcement de la mobilisation des ressources, l'accroissement de la soutenabilité de la dette, la promotion de la participation du secteur privé et la mise en œuvre de la réforme de l'architecture financière internationale.

51. Les commissions régionales ont également procédé au deuxième examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et recensé des moyens de l'accélérer. La CESAP a organisé son deuxième examen régional en partenariat avec le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Asie et le Pacifique. En association avec l'Organisation internationale pour les migrations, la CEPALC a organisé un examen régional au cours duquel les priorités relatives à la gouvernance des migrations dans la région ont été débattues. Organisé par la CEE et le réseau sur les migrations pour la région, l'examen mené par la région de la CEE a permis de mettre en évidence les pénuries croissantes de main-d'œuvre qualifiée dans la région, les voies de migration fondées sur les droits pour faire face aux risques liés à la migration irrégulière, l'importance cruciale que revêtent des données solides pour soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes et la nécessité de lutter contre les perceptions négatives des migrants et de la migration.

52. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs ont été évalués en 2025 lors des forums régionaux pour le développement durable, qui sont les forums multipartites de premier plan pour le suivi et l'examen du Programme 2030 au niveau

régional. Les États membres et les parties prenantes conviennent que les progrès régionaux ne sont pas au rendez-vous et ont demandé que soient prises d'urgence des mesures porteuses de transformations, au moyen d'un renforcement de l'engagement national, d'un accroissement des investissements et de la recherche d'autres solutions novatrices, ainsi que d'une transformation structurelle, notamment de la réforme de l'architecture financière internationale et d'un meilleur accès à un financement à des conditions concessionnelles. Les participants aux forums ont mis l'accent sur l'adoption de politiques adaptées aux contextes locaux, l'intégration de l'action climatique et la prise de décisions inclusives et fondées sur des données. Les textes issus des forums alimenteront les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en juillet 2025.

B. Aperçu des progrès réalisés, six ans après la réforme du système des Nations Unies pour le développement

53. La présente section met en lumière les progrès réalisés dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, notamment au regard d'éléments de la liste de contrôle établie à l'intention des organes directeurs des entités des Nations Unies par la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en application de la résolution 76/4 de l'Assemblée générale.

54. Depuis 2019, les commissions régionales ont renforcé leur coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies en approfondissant la collaboration aux niveaux régional, sous-régional et national. Afin de garantir une consultation systématique des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, elles ont réexaminé et, le cas échéant, repensé leurs interactions avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment par l'élaboration de cadres et de directives générales.

55. Les commissions régionales continuent de fournir des analyses fondées sur des données, de mener des activités de sensibilisation et de soutenir la programmation, notamment lorsqu'elles prennent part, sur demande, aux analyses communes de pays et à la formulation et à la révision des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en intégrant des évaluations des questions macroéconomiques, régionales et transfrontières qui prennent en compte les risques. Étant membres des groupes d'appui des pairs, elles garantissent également la qualité des analyses communes de pays, des plans-cadres de coopération et des plans de travail conjoints. De plus, elles participent aux réunions avec les équipes de pays et les groupes interinstitutions, y compris en tant qu'entités non résidentes.

56. Les contributions que les commissions régionales apportent au niveau national pour que le système atteigne ses résultats sont présentées chaque année au Conseil économique et social dans le rapport sur le Bureau de la coordination des activités de développement établi par la présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (E/2025/61). Les rapports des plateformes de collaboration régionales sur les résultats obtenus dans l'ensemble de la région sont présentés aux États Membres et aux autres parties prenantes lors des forums régionaux pour le développement durable.

57. Dans le cadre de l'architecture régionale, présidée par la Vice-Secrétaire générale, les commissions régionales ont activement encouragé la collaboration et favorisé une action conjointe pour obtenir des résultats au niveau national et faire progresser la réalisation du Programme 2030, comme décrit ci-dessous.

1. Favoriser l'exécution concertée au moyen des coalitions thématiques et d'un soutien aux équipes de pays des Nations Unies

58. En Afrique, la CEA a élaboré des directives générales pour encadrer la collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Les directives forment un cadre structuré pour favoriser la cohérence institutionnelle en intégrant les travaux de la CEA, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, des équipes de pays et d'autres entités des Nations Unies. Elles sont également conçues pour rationaliser le soutien au niveau national en veillant à ce qu'il soit aligné sur les priorités nationales et les objectifs d'ensemble des Nations Unies. La CEA a apporté des contributions techniques aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération, en aidant à intégrer les priorités régionales, telles que la gouvernance économique, la résilience aux changements climatiques et la facilitation des échanges commerciaux. Par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, elle est signataire de 25 plans-cadres de coopération.

59. Dans le cadre du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, la CEA a facilité la coordination des politiques relatives au financement de l'action climatique, aux marchés de droits d'émission de carbone et au soutien aux pays en transition, tels que le Burkina Faso, le Mali et le Niger, avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, elle a élaboré des programmes relatifs aux systèmes alimentaires, à l'éducation, à l'emploi des jeunes et à la transition énergétique. Avec d'autres entités des Nations Unies, elle a dirigé des coalitions thématiques, en servant de moteur à un soutien intégré au financement, à la transformation numérique et à l'action climatique. Les coalitions ont contribué à adapter le soutien technique et les activités de sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, élaboré par l'Union africaine.

60. La Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes a restructuré ses coalitions thématiques pour les aligner sur quatre priorités régionales (l'égalité femmes-hommes, les données et l'intelligence artificielle, la croissance macroéconomique et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix) et sur les six transitions visant à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs, qui portent sur les systèmes alimentaires, l'énergie, la desserte numérique, l'éducation, la protection sociale et la résilience aux changements climatiques. Malgré les difficultés liées aux conflits de longue durée et aux fonds réservés à des fins particulières des donateurs, les 10 coalitions ont obtenu 26 résultats clés, facilité les réformes nationales et renforcé les cadres institutionnels. Par exemple, la coalition thématique sur les systèmes alimentaires a veillé à ce que les gouvernements, les organisations internationales et les partenaires de développement harmonisent l'action qu'ils mènent pour lutter contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les défis climatiques en adoptant une démarche systémique, et mis en place un mécanisme de soutien à l'analyse commune de pays, conçu pour aider les équipes de pays à adapter les plans-cadres de coopération et les analyses communes de pays aux priorités des systèmes agroalimentaires.

61. Dans la région Asie-Pacifique, la CESAP codirige des coalitions thématiques clés, dont une nouvelle coalition thématique sur la transformation numérique, qui a été créée pour donner suite aux demandes des États membres et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région et est axée sur la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir et du Pacte numérique mondial. Comme suite aux demandes formulées par la Coordonnatrice résidente pour le Viet Nam, dans le cadre de la coalition thématique, elle s'efforce également de soutenir la formation des décideurs à la transformation numérique, en tant que pilier essentiel du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

62. Dans le cadre de ses coalitions thématiques et groupes de travail interinstitutions, la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a tiré parti des capacités de l'ensemble du système pour aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays à accélérer la réalisation des objectifs et à faire avancer les initiatives mondiales, telles que le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, conformément aux priorités nationales. Des efforts ont été déployés pour réaliser des progrès transversaux en alignant les travaux des coalitions thématiques sur les six transitions. La Plateforme a également rationalisé ses directives générales afin d'améliorer la coordination et le partage d'informations avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays. Depuis 2023, elle a reçu 54 demandes de soutien de la part de 15 coordonnatrices et coordonnateurs résidents et y a répondu par le truchement de coalitions thématiques et de groupes de travail interinstitutions sur les changements climatiques, la croissance équitable, le financement du développement, la gouvernance et la mobilité humaine.

63. Les coalitions thématiques sur la croissance équitable et sur la mobilité humaine ainsi que le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable sont coprésidés par la CEPALC, qui est membre de la quasi-totalité des coalitions thématiques et groupes de travail interinstitutions. Celle-ci a signé 14 plans-cadres de coopération et participe aux travaux de la plupart des équipes de pays des Nations Unies dans la région, y compris en tant qu'entité non résidente. La Plateforme de collaboration régionale a créé un mécanisme ad hoc concernant les questions régionales émergentes, faisant ainsi preuve d'agilité pour ce qui est d'adapter le soutien au niveau des pays. La CEPALC invite l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi que les directeurs des bureaux régionaux des entités des Nations Unies à son Forum régional pour le développement durable et à ses réunions intergouvernementales, au cours desquelles sont élaborés les politiques et les accords régionaux.

64. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a continué à renforcer le soutien stratégique au niveau régional et à promouvoir la mise en commun des compétences spécialisées avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays. Elle s'est principalement penchée sur les possibilités d'accélérer la réalisation des objectifs dans le cadre de ses coalitions thématiques et d'autres groupes de travail interinstitutions régionaux à l'appui des États membres et des entités des Nations Unies au niveau des pays. Ceux-ci ont continué à se transformer et ont été renforcés et repositionnés comme suite à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et conformément aux priorités des pays. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les coalitions thématiques et groupes de travail interinstitutions sont en phase avec quatre des six domaines de transition : l'environnement et les changements climatiques ; les systèmes alimentaires durables ; la transformation numérique ; la protection sociale. De plus, la Plateforme a apporté un soutien ciblé et axé sur la demande à d'autres catalyseurs et accélérateurs essentiels du développement durable, notamment l'égalité femmes-hommes, les jeunes et les adolescents, la santé et le bien-être, et les données et les statistiques, ainsi qu'aux défis en matière de développement liés aux grands mouvements migratoires de population, aux déplacements et à la résilience. En outre, le groupe d'appui des pairs a apporté son soutien aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération, ainsi qu'à l'assurance qualité de ces documents.

2. Agir pour tirer parti des connaissances à l'appui de la transformation économique et sociale et combler les déficits en matière de données relatives aux objectifs de développement durable

65. Codirigé par la CEA et l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre des Nations Unies de gestion des connaissances pour l'Afrique a fait l'objet d'une

importante modernisation, intégrant des fonctionnalités basées sur l'intelligence artificielle pour ce qui est d'améliorer l'accès aux connaissances du système des Nations Unies pour le développement. Avec plus de 6 000 utilisateurs dans le monde, le Centre soutient la réalisation des objectifs et la mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que d'autres programmes de développement. L'une de ses principales caractéristiques est le référentiel d'expertise de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, qui facilite le recensement des compétences spécialisées en rapport avec les objectifs et les domaines thématiques. En outre, le Centre présente l'avantage de disposer de la plateforme de communauté de pratique de la Plateforme de collaboration régionale, qui offre un service de facilitation de la transmission des connaissances entre pairs et de mise en réseau à l'intention des experts du système des Nations Unies pour le développement de la région.

66. Dans la région arabe, la CESAO a développé son écosystème de données numériques pour fournir un accès en temps réel à des données ventilées, à des perspectives prédictives et à des cadres d'établissement automatisé de rapports, le tout intégré dans des plateformes numériques interopérables de portée régionale mais conçues pour répondre aux besoins au niveau national. Par exemple, le portail pour le développement arabe est devenu un centre complet de soutien aux données et aux politiques pour les objectifs, regroupant les données des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement dans un référentiel faisant autorité, qui permet l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et le suivi régional de la réalisation des objectifs. Alimenté par l'intelligence artificielle, un consultant bilingue appelé Mustashar fournit instantanément des réponses contextualisées aux demandes de renseignements concernant les objectifs émanant de décideurs et de praticiens, en s'appuyant sur plus de 2 millions d'actifs de connaissances des Nations Unies. Mis au point par la CESAO, le système de suivi et de communication des données relatives à la mise en œuvre des objectifs a été déployé dans plusieurs pays ; il comporte un tableau de bord qui soutient le suivi national de la réalisation des objectifs, la communication de données ventilées sur les indicateurs et l'intégration avec les systèmes statistiques nationaux.

67. Dans la région Asie-Pacifique, en tant que Coprésidente du groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, la CESAP a proposé aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays plusieurs cours en ligne, notamment le cours magistral sur les données de la région Asie-Pacifique et des cours sur les statistiques économiques et sur les mégadonnées. Ouverts au personnel des Nations Unies et aux agents de la fonction publique, ces cours sont conçus pour les hauts responsables politiques et les statisticiens qui souhaitent améliorer leurs compétences en matière de données. En 2024, dans le cadre de ces formations, la CESAP a touché plus de 2 900 participants dans la région Asie-Pacifique, des fonctionnaires des organismes nationaux de statistique du Bangladesh, des Fidji, du Japon, du Kirghizistan, de la Mongolie, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande et de Vanuatu, ainsi que du bureau de statistique de Guam. De plus, un référentiel de plus de 300 mesures clés et bonnes pratiques liées à la transformation numérique a été élaboré, qui offre des solutions évolutives pouvant être reproduites dans la région. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique centralise les supports de connaissances des Nations Unies dans une plateforme accessible afin de renforcer leur impact et d'aider les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays à élaborer des messages communs et à mobiliser les gouvernements.

68. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, coprésidée par la CEPALC, l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement, la coalition thématique sur la croissance équitable et le financement du développement a soutenu l'élaboration d'un outil de suivi de la croissance inclusive. L'initiative conjointe visait

à consolider les données sur l'efficacité des politiques du marché du travail en cours d'exécution à l'intention des États membres. Codirigé par la CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable a contribué à améliorer le suivi et la coordination de la réalisation des objectifs en centralisant les rapports de diverses entités des Nations Unies dans une base de données unique, améliorant ainsi l'accessibilité des données et la collaboration interinstitutions. De plus, créée dans le cadre d'un effort interinstitutions des Nations Unies sous la direction de la CEPALC, la Plateforme régionale de gestion des connaissances au service des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes comprend des ressources statistiques et géospatiales pour soutenir la visualisation et le suivi des objectifs sur l'ensemble des territoires.

69. La région de la CEE dispose de coalitions thématiques et de groupes régionaux couvrant des questions transversales pour lesquelles l'action commune et la mise en commun des compétences spécialisées et des connaissances sont plus efficaces en raison de la complémentarité des mandats et des profils des experts des entités régionales du système des Nations Unies pour le développement. Les compétences spécialisées sont mises à disposition par l'intermédiaire des coalitions thématiques et dans le cadre d'un soutien ciblé au niveau national à la demande des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays. La CEE copréside le Groupe régional de coordination des Nations Unies pour les données et les statistiques en Europe et en Asie centrale, assurant un lien efficace entre les travaux intergouvernementaux et les travaux interinstitutions sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, ainsi qu'une approche coordonnée du renforcement des capacités statistiques.

3. Gagner en efficience au niveau régional

70. Au cours de la période considérée, la CEA, la CEPALC, la CESAP et la CESAO ont continué à soutenir le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en leur qualité de fournisseurs régionaux de services d'appui opérationnel, notamment en matière d'achats, de recrutement de consultants et de voyages. En ayant recours à ces services administratifs, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de ces régions ont bénéficié de services efficaces et efficients qui ont permis de réduire les doubles emplois, de porter au maximum les économies d'échelle et de contribuer aux initiatives en matière de réforme.

71. L'équipe de gestion des opérations de la région arabe a joué un rôle clé pour faire appliquer le programme d'efficience, renforçant la collaboration interinstitutions au moyen de la stratégie relative aux activités d'appui de la région arabe. L'action qu'elle a menée pour répondre aux crises, en particulier en ce qui concerne la crise humanitaire à Gaza, a démontré la valeur des mécanismes régionaux pour ce qui est d'assurer un soutien agile, coordonné et efficace au personnel des Nations Unies dans des situations de crise.

72. Dans la région Asie-Pacifique, dans le cadre du programme d'efficience, des initiatives ont été lancées dans les bureaux d'appui communs pour rationaliser les processus administratifs. Le projet de bureau d'appui commun au Viet Nam a été mené à bien et des projets similaires ont été lancés en Indonésie, au Pakistan et en Thaïlande. Coprésidée par la CESAP et l'Organisation mondiale de la Santé, l'équipe de gestion des opérations de la région Asie-Pacifique fait progresser les initiatives en matière d'efficience, notamment la mise en commun des contrats de marchés publics et le partage des pratiques en matière de ressources humaines et d'apprentissage entre les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

73. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, par une action concertée dans l'ensemble du système au niveau régional, des gains d'efficacité ont été réalisés dans les services liés aux voyages, la gestion des conférences et autres manifestations et la gestion des services communs, ce qui a permis de réaliser 8,4 millions de dollars d'économies, soit une augmentation de près de 78,7 % du montant économisé, contre 4,7 millions de dollars d'économies en 2022. Des économies ont été réalisées grâce à la rationalisation des six gammes de services, les plus importantes ayant été enregistrées dans les services liés aux voyages (3 millions de dollars), la gestion des conférences et autres manifestations (1 million de dollars) et la gestion des services communs (1 million de dollars). De plus, l'équipe de gestion des opérations de la région a coopéré avec les membres de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes afin de soutenir le lancement des activités du bureau d'appui commun en Colombie, pays pilote entré dans la deuxième phase de la consolidation des services nécessitant une présence sur place. Au nombre des domaines retenus pour réaliser des gains d'efficacité supplémentaires, on compte la mise en œuvre de contrats à long terme pour les services liés aux voyages et la délivrance des billets d'avion, et l'amélioration des flux de travail internes pour ce qui est d'améliorer le partage d'informations et la prise de décisions.

74. L'équipe de gestion des opérations de la région de l'Europe et de l'Asie centrale a continué à veiller à la pleine conformité de la région avec les prescriptions institutionnelles des Nations Unies énoncées dans la stratégie actualisée relative aux activités d'appui. Les organismes qui composent l'équipe de gestion des opérations de la région ont répertorié les domaines de service clés aux fins de la collaboration, notamment les ressources humaines, le financement, les achats, les technologies de l'information et des communications, l'administration et les installations, et ont particulièrement bien réussi à mettre en œuvre des pratiques de gestion des données pour les services financiers communs et à rendre le processus d'élimination du matériel informatique et du matériel de communications plus respectueux de l'environnement.

C. Promouvoir la coopération internationale : initiatives conjointes entreprises par les commissions régionales

75. Au cours de la période considérée, les Secrétaires exécutives et les Secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont coordonnés sur les questions mondiales et ont collaboré dans quatre domaines prioritaires : la mobilisation des parties prenantes dans la perspective du Sommet de l'avenir ; le renforcement du financement du développement ; les difficultés persistantes en matière de développement social ; la dynamisation de l'action climatique dans chaque région.

76. Les commissions régionales ont tiré parti de leurs plateformes, notamment des forums régionaux pour le développement durable et des sessions annuelles, pour favoriser les débats sur l'avant-projet du Pacte pour l'avenir et mobiliser les parties prenantes pour qu'elles participent aux négociations connexes, contribuant ainsi à fixer des objectifs plus ambitieux pour le Sommet et à maintenir l'élan. Elles ont également lancé une note d'orientation conjointe intitulée « Intergenerational relations: creating a world for all ages so that no one is left behind » (relations intergénérationnelles : créer un monde pour tous les âges afin de ne laisser personne de côté) lors des Journées d'action du Sommet de l'avenir, en septembre 2024.

77. En ce qui concerne le financement du développement, les commissions régionales ont soutenu les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, en apportant des contributions techniques à la note relative aux éléments à faire figurer dans le document de la Conférence et en publiant

conjointement un document d'orientation intitulé « Road to Seville: reform proposals for FfD4 from the United Nations regional commissions » (en route vers Séville : propositions de réforme des commissions régionales de l'ONU pour la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement). Elles ont également contribué aux travaux du Comité spécial chargé de définir un mandat pour l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale.

78. Dans la perspective du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, les commissions régionales ont élaboré un rapport très complet intitulé *On the Road to the Second World Summit for Social Development: Contributions from the Regional Commissions* (en route vers le deuxième Sommet mondial pour le développement social : contributions des commissions régionales), dans lequel elles énonçaient les principales difficultés en matière de développement social et présentaient des perspectives régionales et des recommandations pour les futures politiques sociales.

79. En marge de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cali (Colombie) en octobre et novembre 2024, les commissions régionales ont organisé une manifestation parallèle de haut niveau sur la mise en œuvre régionale et interrégionale du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elles ont également lancé une publication commune intitulée « Making peace with nature: regional actions to mainstream and invest in biodiversity » (faire la paix avec la nature : mesures régionales aux fins de l'investissement dans la biodiversité et de sa prise en compte).

80. Dans le cadre de la collaboration interrégionale au moyen du Compte pour le développement, les commissions régionales mettent conjointement en œuvre plusieurs projets. Sous la direction de la CEPALC, la CESAP, la CESAIO et la CEE mettent en œuvre un projet visant à faire progresser les politiques de soins par l'échange interrégional de bonnes pratiques. Grâce au soutien apporté dans le cadre du projet, le Chili a lancé son système national de soins, les États membres de l'ASEAN ont adopté une déclaration sur le renforcement de l'économie des soins et, en décembre 2024, le Maroc a publié un décret royal intégrant la prestation de soins dans son droit révisé de la famille.

81. Pour développer la sécurité énergétique et la résilience, la CEPALC et la CEE ont mis en œuvre un projet visant à promouvoir le commerce et les marchés multilatéraux de l'électricité. En 2024, la CESAIO, la CEA et la CEPALC ont lancé un projet consistant à renforcer les capacités des décideurs de pays choisis d'accéder à des modes de financement novateurs de l'action climatique et du développement durable pour faire face aux crises interdépendantes en matière d'alimentation, d'énergie et de financement. Dans le cadre du projet, on donne les moyens et on renforce les capacités de promouvoir une plus grande utilisation de la conversion de dettes en mesures en faveur du climat, de la réalisation des objectifs de développement durable et de la nature, ainsi que d'autres instruments de financement liés à la durabilité.

82. Sous l'impulsion de la CEA et en collaboration avec la CNUCED et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, les commissions régionales harmonisent leurs outils et leurs cadres pour mesurer et réduire les flux financiers illicites, conformément à l'indicateur 16.4.1 associé aux objectifs. L'initiative favorise l'apprentissage interrégional, les échanges techniques et le renforcement des capacités, et a soutenu l'élaboration d'un apprentissage en ligne sur les flux financiers illicites et l'identification des risques dans des pays pilotes tels que le Bangladesh, le Burkina Faso et l'Ouzbékistan.

83. En tant que secrétariat du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, la CESAP a dirigé l'action menée pour harmoniser les stratégies de tous les comités régionaux de l'Initiative et renforcer la collaboration géospatiale en vue de relever les défis mondiaux. Outre leur coprésidence de la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière pour 2025-2026, la CESAO et la CESAP codirigent également le Groupe de travail sur la médiation et la collaboration régionale, faisant progresser le dialogue interrégional et les solutions conjointes aux défis communs posés par les tempêtes de sable et de poussière en Asie occidentale, notamment en République islamique d'Iran et en Iraq.

84. En 2024, le Bureau des commissions régionales à New York a joué un rôle clé pour ce qui était de faire concorder les activités des commissions avec les cadres mondiaux et les priorités des Nations Unies. Il a facilité l'intégration des perspectives régionales dans les délibérations des Nations Unies, coordonné les contributions conjointes aux efforts déployés dans l'ensemble du système et renforcé les liens entre les niveaux national, régional et mondial. Il a fait progresser les positions régionales communes et l'apprentissage interrégional dans le cadre de réunions régulières des Secrétaires exécutives et des Secrétaires exécutifs, ainsi qu'en sollicitant la participation des Secrétaires exécutives adjointes et des Secrétaires exécutifs adjoints et des groupes de travail thématiques, et lors des échanges techniques. Il a également servi d'interface clé avec les parties prenantes basées à New York, en menant des actions de sensibilisation auprès des États Membres et des entités des Nations Unies afin de souligner la pertinence des points de vue régionaux dans l'élaboration des initiatives et des décisions mondiales.

D. Prochaines étapes

85. Pour ce qui est de l'avenir, les commissions régionales accentuent la coordination de leur action pour accélérer la réalisation des objectifs à l'approche de l'échéance de 2030. Par une action stratégique commune, des activités de sensibilisation ancrées dans leur région et une coopération stratégique avec les États Membres et les partenaires du système des Nations Unies, les commissions régionales visent à garantir que les perspectives régionales éclairent les engagements pris au niveau mondial et que les documents finals débouchent sur une action réelle sur le terrain, en partenariat étroit avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. La collaboration entre les commissions régionales sera essentielle pour favoriser la cohérence, accélérer les progrès dans le cadre de programmes interdépendants et renforcer le multilatéralisme dans un contexte mondial en évolution rapide. Tirant parti de leurs plateformes intergouvernementales et de leurs forums multipartites et utilisant les cadres existants des Nations Unies pour assurer une action coordonnée et un apprentissage interrégional, les commissions régionales continueront de contribuer à la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir pour servir le Programme 2030.